



sur le commerce équitable : commerce
équitable et développement durable

fair trade and sustainable development

sobre el comercio justo: El comercio justo y los
objetivos del desarrollo sustentable

19 –21 / 6 / 2006 Montréal, Québec, Canada

Commerce équitable et développement durable : Concepts opposés ou complémentaires ?

Jean-Guy VAILLANCOURT
Alexis BAMOGO

Groupe de recherche en écologie sociale, Université de Montréal

Colloque organisé par

La Chaire de responsabilité sociale et de développement durable

<http://www.crsdd.uqam.ca>

École des Sciences de la Gestion (ESG), Université du Québec à Montréal (UQÀM)

En collaboration avec

Le Centre de recherche sur les innovations sociales

La Chaire de coopération Guy-Bernier

La Chaire du Canada en développement des collectivités,

Le Groupe de recherche en écologie sociale

Avec l'appui financier du :

Conseil de recherche en sciences humaines (CRSH) et du Centre de recherches sur les
innovations sociales (CRISES)

Commerce équitable et développement durable : Concepts opposés ou complémentaires ?

Résumé :

Le développement durable, un concept éminemment controversé, s'est posé au cours des dernières décennies comme une alternative au développement traditionnel productiviste.

Vulgarisé par le rapport Brundtland en 1987, le développement durable consiste à « mettre en œuvre des politiques économiques efficaces, qui soient en même temps socialement équitables et écologiquement acceptables » (Brunel, 2004 :45). En somme pour reprendre les propos de Jérôme Vaillancourt (1998), le développement durable est « une forme de développement en faveur de la qualité de vie ».

Le commerce équitable par ailleurs se pose comme une alternative au commerce traditionnel. Il a été soutenu dans un premier temps par des « organisations religieuses, et ensuite par le mouvement tiers-mondiste de la fin des années 60» (Lecomte, 2004). Ce concept prétend contribuer à corriger les injustices faites aux populations des pays de Sud à travers le commerce international traditionnel, en leur donnant des conditions d'échange plus justes dans le but de leur permettre d'accéder à un développement durable. En somme, le commerce équitable prône l'amélioration des conditions de vie des populations pauvres et vulnérables des pays en voie de développement, en l'occurrence celles du Sud. Ces deux concepts prétendent donc de manière fondamentale œuvrer en faveur de la qualité de vie.

Nous proposons de mener une réflexion sur ces deux concepts avec pour objectif de savoir s'il existe réellement un lien ou des affinités entre ces deux concepts, si ce sont là des concepts complémentaires ou opposés.

1. Introduction

On assiste depuis plusieurs décennies à une remise en cause des modèles traditionnels de développement économique et de commerce international. Cette perspective nouvelle a permis l'émergence de nouveaux concepts : le développement durable et le commerce équitable.

Le développement durable, un concept éminemment controversé, est apparu au cours des dernières décennies comme une alternative au développement productiviste¹ traditionnel. Vulgarisé par le rapport Brundtland en 1987, le développement durable consiste à «mettre en œuvre des politiques économiques efficaces, qui soient en même temps socialement équitables et écologiquement acceptables» (Brunel, 2004). En somme pour reprendre les propos de Jérôme Vaillancourt (1998), le développement durable est «une forme de développement en faveur de la qualité de vie».

Le commerce équitable par ailleurs se pose comme une alternative au commerce traditionnel et a été soutenu par des « organisations religieuses dans un premier temps, puis par le mouvement tiers-mondiste à la fin des années 60» (Lecomte, 2004). Il propose de corriger les injustices faites aux populations vulnérables des pays en voie de développement à travers le commerce international traditionnel, grâce à la mise en œuvre de conditions d'échanges plus justes entre les pays développés et ceux en développement. Ce concept sert principalement à promouvoir l'amélioration des conditions de vie des populations pauvres et vulnérables des pays en voie de développement.

En somme, le développement durable et le commerce équitable décrivent des actions en faveur de l'amélioration de la qualité de vie et de la préservation de l'environnement.

¹ Pour Philippe d'Iribarne (1973) le développement industriel génère des aspects "négatifs" que sont la pollution, la dégradation des sites, mais aussi les suppressions d'emplois (sous l'effet des rationalisations), la dévalorisation des qualifications, les restructurations voire les disparitions de firmes, les perturbations socio-culturelles, le sentiment d'insécurité, l'émergence de nouvelles pauvretés, la désagrégation sociale...

Le développement durable et le commerce équitable sont deux concepts d'origine occidentale qui ont été non seulement analysés et interprétés par plusieurs auteurs, mais ils ont surtout fait l'objet de plusieurs applications. Cependant, ces différentes analyses, interprétations et applications ne font pas l'unanimité et sont l'objet de vives « discussions ». Divers auteurs y voient des concepts utiles et dont la mise en application peut contribuer à changer des façons d'agir dominantes, à améliorer les conditions de vie de l'humanité et à préserver l'environnement. Contrairement aux premiers, d'autres auteurs pensent plutôt que ce sont des concepts flous, dépassés, difficiles à cerner et à mettre en œuvre, en plus de ne pas améliorer effectivement les conditions de vie de l'humanité et permettre une protection de l'environnement.

Dans le présent document, la réflexion s'articule autour de quelques fondements, interprétations et applications du développement durable et du commerce équitable. Nous mettrons en lumière certaines de leurs «complémentarités» ainsi que des critiques qui peuvent découler des résultats de leurs applications.

2. Bref historique des deux concepts

2.1 Le concept de développement durable

La définition de développement durable selon le rapport Brundtland « est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs » (CMED, 1988).

L'expression développement durable, viable ou soutenable, « sustainable development » en anglais, « exclut deux positions extrêmes que sont l'idéologie de la croissance économique à outrance d'une part, et l'écologie très profonde de l'autre, tout en étant assez vague et englobante pour pouvoir inclure les positions de la plupart des environmentalistes, des écologistes et des alternatifs». Elle possède trois dimensions qui sont : économique et développementale, écologique et environnementale, et enfin, sociopolitique et éthique (Vaillancourt 1995a). Le concept de développement a fait place à celui de développement durable. Donc un bref historique du concept de développement

permettra de comprendre davantage celui de développement durable. Le développement économique international en tant qu'activité publique distincte a commencé par un programme lancé par le président des États-Unis, Harry Truman, lors de son discours inaugural en 1949. Sylvie Brunel (2004) dit à ce sujet que le président américain évoque pour la première fois la nécessité d'apporter une aide économique aux nations « sous-développées » avec pour objectif d'empêcher les « pays pauvres de basculer dans le camp du communisme ». Le développement tel que prôné par le président Truman était stratégique et le gouvernement américain de l'époque voulait garder et accroître son influence dans les zones ou pays sous-développés, dans un contexte international marqué par la fin de la seconde guerre mondiale et par la guerre froide qui s'ensuivit. Le concept de développement est donc « un produit de la guerre froide, et sous-entend que les pays pauvres ou sous-développés doivent forcément connaître un cheminement identique à celui des pays riches, qui les conduise de la pauvreté à l'entrée dans une société de consommation ». Dans ce contexte du début des années 50, le sous-développement se définissait par une « une économie primitive et stagnante » (Decosas, 1996), l'indicateur servant à mesurer le niveau de développement à ce moment étant la performance de l'économie, mesurée la plupart du temps par le P.N.B² des divers pays.

De la fin des années 40 jusqu'au début des années 1970, la croissance et la performance économique ont donc été au cœur du concept de développement. A ce moment, apparaissent les écrits du club de Rome qui remettent en question la croissance économique à outrance des pays riches, et le sous-développement des pays du Sud. Le concept d'écodéveloppement d'Ignacy Sachs et de Maurice Strong tente de réconcilier la protection de l'environnement dans les pays riches et la nécessité du développement dans les pays pauvres. Le sommet de Stockholm en 1972 est un premier pas dans cette direction. Suite à l'échec du sommet de Nairobi de 1982, l'ONU³ commande un rapport sur l'éco-développement et crée à cette fin une commission présidée par Gro Harlem Brundtland et composée aussi bien de personnes provenant du Nord que du Sud. Cette commission donnera naissance au rapport Brundtland, qui jette les prémisses officielles de ce qu'on appelle en anglais le « sustainable development » concept se résumant à mettre

² Produit National Brut

³ Organisation des Nations-Unies

en œuvre des politiques économiques efficaces, socialement équitables et écologiquement acceptables. Mais, le concept de développement durable n'a véritablement émergé qu'avec le sommet de la Terre de Rio en 1992, à cause de la guerre froide, de la crise de la dette et du néo-conservatisme qui l'on mit sous le boisseau durant les années 80⁴

Plutôt que de simplement proposer une concordance des points de vue trop souvent opposés des protecteurs de l'environnement et des défenseurs du développement économique, le développement durable vient mettre l'être humain au cœur même de la notion de développement. Pour Tchabewou (2006), la définition du développement durable à pour premier objectif de répondre aux besoins du présent, en soutenant bien sûr le progrès économique et social ; et lorsque l'on s'intéresse aux besoins des individus, le contexte devient important, car dans les pays pauvres, il s'agit tout simplement de se nourrir, de se soigner, de se loger ou encore de s'éduquer, en somme, de répondre à des besoins primaires qui donnent à la vie son « statut humain ». Bardelli & Bello (2003) abondent dans ce sens en reprenant des propos de François Perroux qui affirme par son concept de "coût de l'homme" que le développement doit déboucher sur une amélioration réelle de la qualité de la vie, et permettre la couverture des besoins humains, des besoins vitaux au sens large⁵.

2.2 Le concept de commerce équitable

Le commerce équitable provient d'une initiative d'associations de solidarité internationale. Ce concept s'est présenté tout d'abord comme mouvement caritatif (commerce solidaire), puis politique (commerce alternatif). Mais il se veut aussi désormais éthique (commerce équitable) et il revendique une parenté avec le développement durable. Au milieu des années 1960, le discours sur le commerce équitable émerge, se politicise et commence à se radicaliser. Il se pose désormais en

⁴ Voir textes de Jean-Guy Vaillancourt dans « Les enjeux et les défis du développement durable : connaître, décider, agir » / sous la direction de Louis Guay ... [et al.].2004 et dans Vaillancourt, J.-G., 1994. « Penser et concrétiser le développement durable » dans Écodécision, no 15, p. 24-29.

⁵ François Perroux, "Note sur le coût de l'homme", Économie appliquée, 1952.

« alternative » au commerce conventionnel et refuse d'être considéré simplement comme une

« aide » aux pays pauvres (Pedregal, 2006).

Son émergence est due à des facteurs « d'inégalité » dans le commerce mondial traditionnel. Ces facteurs sont internationaux⁶ et locaux⁷.

« Les premiers acteurs à s'être engagés dans la voie du commerce équitable furent les associations de solidarité internationale à partir du milieu des années 60. Ces acteurs menaient déjà des projets de lutte contre la pauvreté dans les pays en développement » et leur objectif était de « permettre aux producteurs et à leurs familles de vivre dignement en considérant que la meilleure manière d'y parvenir passe par le développement économique et la juste rémunération⁸ ». Leur slogan était « Trade not Aid », « le commerce, pas la charité », fut énoncé lors de la conférence de la CNUCED en 1964. Plus récemment, le commerce équitable est devenu important sur la scène médiatique car il offre maintenant un espoir de meilleurs revenus pour des producteurs économiquement défavorisés des pays du Sud⁹ (Pedregal, 2006).

Plusieurs critères¹⁰ doivent être rencontrés pour que l'on puisse parler véritablement de commerce équitable. En fait, il existe deux tendances dans ce mouvement. : d'un côté, la « sphère de la spécialisation » qui regroupe les acteurs spécialisés dans le commerce équitable, et de l'autre, la « sphère de la labellisation » qui rassemble les organismes de certification du commerce équitable ainsi que les entreprises d'importation et de distribution des produits issus du commerce équitable qui appartiennent ou travaillent en lien avec l'économie dite « conventionnelle » (Habbar & al., 2002).

⁶ Les facteurs internationaux sont « liés à l'organisation mondiale du commerce (OMC) et aux conditions défavorables des échanges » entre les pays du Sud et ceux du Nord (Lecomte, 2004).

⁷ Quand aux facteurs locaux, ils sont « spécifiques à la situation de dénuement dans laquelle se trouvent les petits producteurs et les marchés locaux des pays du sud, qui sont mal organisés ou verrouillés, à l'intérieur desquels ils évoluent » (Lecomte, 2004).

⁸ Voir Lecomte (2004)

⁹ On entend par pays du Sud les pays considérés par l'OMC (Organisation mondiale du commerce) comme pays en développement et pays moins avancés. Par opposition, les pays du Nord regroupent les pays occidentaux tels que les Etats-Unis, le Canada, les pays de l'Union Européenne, le Japon et l'Australie. Bien que cette distinction soit grossière, nous l'avons choisi dans la mesure où elle constitue un axe de réflexion important pour les acteurs impliqués dans la pratique du commerce équitable.

¹⁰ Ces critères sont de deux ordres : des critères d'exigence et des critères de progrès (Lecomte, 2004)

3. Développement durable et commerce équitable, deux concepts complémentaires : pistes de réflexion.

3.1 Leurs fondements

Les concepts de commerce équitable et de développement durable trouvent leurs fondements dans une « prise de conscience » face aux défis environnementaux, économiques, politiques et sociaux auxquels l'humanité est de plus en plus confrontée. En outre, l'urgence de mener des actions pour enrayer l'accroissement des inégalités sur le plan social et économique afin de réunir les conditions d'une vie décente pour l'humanité, ainsi que le souci de préservation de l'environnement, a permis l'émergence de ces concepts.

Le développement durable et le commerce équitable mettent en lumière et illustrent de façon critique plusieurs problématiques existantes. Pour le commerce équitable, c'est la reconnaissance du déséquilibre des échanges commerciaux internationaux entre les pays développés et ceux en développement. Pour le développement durable, c'est que le modèle de développement industriel productiviste¹¹ est néfaste au vue des enjeux surtout environnementaux et sociaux actuels.

Ces deux concepts sont critiques par rapport à des façons de penser et d'agir dominantes, dictées par l'économie néolibérale. Les approches qui les sous-tendent sont centrées sur la « préoccupation du bien-être de l'humanité » et de l'« environnement ». Le développement durable en l'occurrence veut faire de l'économie un « outil » et non une « fin en soi » à travers les approches « écocentré¹² » et « socio-centrée¹³ », contrairement

¹¹ Pour Philippe d'Iribarne (1973) le développement industriel génère des aspects "négatifs" que sont la pollution, la dégradation des sites, mais aussi les suppressions d'emplois (sous l'effet des rationalisations), la dévalorisation des qualifications, les restructurations voire disparitions de firmes, les perturbations socio-culturelles, le sentiment d'insécurité, l'émergence de nouvelles pauvretés, la désagrégation sociale, etc.

¹² Cette approche prône la protection de la vie de tous les êtres vivants. Dans ce cadre, la sphère des activités économiques est incluse dans la sphère des activités humaines, elle-même étant incluse dans la biosphère. On parle dans ce cas de « durabilité forte ».

¹³ Cette approche replace l'homme au cœur des problématiques et réfléchit aux relations entre hommes ainsi qu'à ce qui relie l'homme à son environnement.

à l'approche « anthropocentré¹⁴ » traditionnelle (Sébastien & Brodhag, 2004, voir annexe).

La place prépondérante de l'économique au détriment du social et de l'environnement est au centre des préoccupations que soulèvent ces concepts. Face à ces différentes problématiques, ces deux concepts proposent des pistes de solutions, afin de trouver un « juste » équilibre entre l'économie, le social, et l'environnement. En d'autres termes, il s'agit de ne pas favoriser l'un des pôles (économique, environnemental, social) au détriment des deux autres, mais plutôt de trouver un compromis entre ces trois pôles.

Le juste équilibre nécessite un compromis entre des options difficiles à réconcilier au premier abord, à savoir le développement et l'environnement, l'éthique et la politique, la nature et la culture, la pauvreté et les ressources des pays du Sud et l'idéologie de compétitivité et de surconsommation des pays du Nord (Vaillancourt, 2002).

3.2 Leur interprétation

Le développement durable et le commerce équitable sont deux concepts qui font l'objet d'interprétations différentes selon les auteurs. Dans leur interprétation, plusieurs éléments leurs sont communs. Ils décrivent des actions à mener pour plus de justice sociale. Ils proposent en outre de penser les relations sociales à travers des compromis entre les puissants et les faibles, entre les nantis et les plus pauvres, entre l'économie dominante d'une part, l'équité sociale et la protection de l'environnement d'autre part, qui elles, sont trop souvent reléguées à un niveau moins important.

Le commerce équitable s'inscrit nécessairement dans un cadre de développement durable « puisqu'il se pose en rupture aux programmes traditionnels d'aide au développement, favorise la réciprocité, et repose sur des valeurs de justice sociale, d'équité, de respect des droits humains et de respect de l'environnement » (Lecomte, 2003).

Il vise aussi à développer des échanges solidaires entre les pays du Nord et du Sud et à aider les producteurs des pays émergents à se développer durablement. En somme, « le

¹⁴ L'approche «anthropocentré» est qualifiée de «durabilité faible» (Common & Perrings, 1992). Pour cette approche, le développement durable se définit en référence à l'augmentation du bien être humain. L'économie est alors clairement identifiée comme la priorité en matière de développement durable

commerce équitable se fonde, finalement, à la fois sur des critères de développement économique, de respect des droits sociaux des producteurs dans les pays émergents et de protection de l'environnement » (Lecomte, 2004). La signification du développement durable réside dans l'interaction des dimensions économiques, sociales et environnementales même si ce concept varie considérablement des pays développés aux pays en voie de développement (Burgenmeier, 2006). En somme, comme le développement durable, on peut dire que le commerce équitable s'appuie aussi sur les trois pôles que sont l'économie, le social, et l'environnement.

3.3 Leur dimension internationale

Le développement durable dans sa dimension socio-politique ainsi que le commerce équitable propose des pistes de solutions dans le cadre de l' « équité internationale ».

Selon Perna (2000), le commerce équitable tire sa force « dans le fait d'avoir créé un nouveau type de relations sociales entre les producteurs du Sud et les clients du Nord». Lecomte (2004) y voit un nouveau modèle économique performant qui propose de rééquilibrer les rapports Nord-Sud.

Quand au concept de développement durable, Jean-Guy Vaillancourt (1995a) y voit dans sa dimension socio-politique un modèle explicite qui met en lumière l'importance de l'équité internationale Nord-Sud¹⁵.

On peut donc dire que ces deux concepts proposent de jeter les « bases » de relations socio-politiques, environnementales et économiques nouvelles, en pensant ces questions dans le cadre de l'équité internationale, entre le Nord et le Sud.

4. Des concepts qui font l'objet de « quelques» critiques

¹⁵ Voir le schéma dans l'annexe ci-joint.

4.1 Vous avez dit développement durable ?

Les concepts de développement durable et de commerce équitable possèdent plusieurs avantages et inconvénients et ont fait l'objet de certaines critiques.

Malgré la richesse de ce concept et l'engouement qu'il suscite, plusieurs auteurs pensent que le développement durable n'est qu'un « leurre », et que tout développement porte préjudice à l'environnement, ou se fait à son détriment. Serge Latouche (1994) pense que ce concept est un alibi et un piège, en somme, un concept controversé et contestable. Dans la ligne de ces critiques, Claude Villeneuve (1995), voit dans le développement durable «un concept difficile d'application », pour multiples raisons :

- « il vise des objectifs globaux dans une perspective temporelle longue...or les décisions et le projets de développement s'appliquent localement et en fonction de besoins à court terme ».
- « il doit avoir fait ses preuves dans le temps...Or, nous vivons dans un monde où le changement s'accélère à tous les niveaux et où il est difficile de miser sur la pérennité ».
- « tant que les catastrophes ne sont pas imminentes, les décideurs n'ont pas la motivation de changer leur façon de faire »;
- « les actions de développement ont rarement des effets spectaculaires à court terme et il est difficile de se faire du capital politique sur des résultats qui prendront des décennies à se manifester ».

L'économiste Vivien (2004) affirme quant à lui que ce concept doit « être considéré comme un problème et non comme une solution». Pour Theys (2002), ce concept est « un principe normatif sans norme » et Sylvie Brunel (2004) voit dans « le triptyque économie-social-environnement du développement durable un trépied déséquilibré ». Elle se justifie en évoquant le fait que sous l'influence des ONG écologistes, le pilier environnemental s'est imposé comme primordial, contribuant alors à mieux désavouer

l'idéologie de la croissance économique. Pour cette auteure, le développement durable s'est limité de plus en plus au respect de l'environnement, et tout se passe comme si le devenir de la planète était plus important que celui de l'humanité. Enfin les « avis divergent et la concurrence est rude pour donner un contenu normatif au développement soutenable, viable ou durable» (Vivien, 2004).

Tout ceci illustre bien non seulement l'engouement dont fait preuve le concept de développement durable, mais aussi le fait qu'il suscite en plus des débats polarisés.

4.2 Vous avez dit Commerce équitable

Le commerce équitable n'est pas en reste dans les critiques et il en fait aussi l'objet. On reproche à ce concept dans sa dimension internationale de ne pas parvenir à remettre en cause les rapports économiques et politiques entre les pays développés et ceux en développement (Boris, 2005). Selon Pedregal (2006), les critiques s'étendent aussi à sa rationalité économique et à son efficacité, et cela pour plusieurs raisons :

- Il dépend des subventions (étatiques par exemple), de la générosité des consommateurs du Nord..., ce qui témoigne pour les personnes favorables au libre échange que le commerce équitable constitue une « subvention à l'innéficacité »,
- Il retarde la modernisation des filières dans lesquelles il intervient, en soutenant économiquement des initiatives vouées à disparaître.

Cary (2004) quant à lui pense que le commerce équitable n'a pas entraîné de changements fondamentaux pour de nombreux producteurs et qu'il exclut les consommateurs les plus défavorisés du Nord à cause de ses prix supposément plus élevés. Pour Fremeaux (1998), le commerce équitable a créé des îlots de prospérité contrastant avec la pauvreté environnante, parce que « ceux qui bénéficient des réseaux équitables sont réticents à l'entrée de nouveaux adhérents dans les coopératives ». Bucolo (2000) affirme que le commerce équitable doit faire face à la fois aux besoins des producteurs du Sud sans pour autant oublier les règles compétitives du marché. Pedregal (2006) croit

quant à lui qu'il est utopique d'espérer une généralisation des échanges équitables et que le commerce équitable est viable parce qu'il n'a pas à se préoccuper de l'équilibre des marchés et parce que pour ce faire il doit conserver inévitablement une position minoritaire au sein de l'ensemble des échanges mondiaux. Comme le développement durable, le commerce équitable polarise les débats sur son efficacité et sur sa pertinence. Malgré ces critiques adressées au commerce équitable et au développement durable, nombreux sont les acteurs qui croient que la mise en œuvre des actions décrites par ces deux concepts contribuera à améliorer les conditions de vie de l'humanité et facilitera la préservation de l'environnement.

4.3 Deux concepts à visage humain

On assiste actuellement à une hiérarchisation dans les priorités internationales qui joue en faveur des normes commerciales, au détriment des normes environnementales et sociales (Quenault, 2000).

Le développement productiviste crée la pauvreté, augmente les inégalités sociales et économiques, est néfaste pour l'environnement et compromet la qualité de vie humaine aussi bien au Nord qu'au Sud. Le développement durable devrait aider à une réduction de la pauvreté, des inégalités sociales et économiques, et permettre la préservation de l'environnement et à l'amélioration de la qualité de vie humaine. En somme, c'est d'abord et avant tout un développement à « visage humain » qu'il vise et qu'il réussit parfois à réaliser.

Le commerce conventionnel, contrairement à ce que disent les partisans du libéralisme qui militent pour la libéralisation des échanges internationaux est loin de réussir à réduire la pauvreté et les inégalités, et elle les accroît plutôt, tant entre les nations qu'au sein des nations elles-mêmes (Quenault, 2004 :15). Le commerce équitable, à l'inverse du commerce conventionnel, permet ne pas laisser la régulation des échanges internationaux uniquement au soin du libéralisme mais il permet plutôt de tenir compte aussi du social et de l'environnement. Ce type de commerce est considéré comme un « levier d'action »

susceptible de modifier les équilibres politico-économiques mondiaux. Il s'apparente à un «commerce plus juste à visage humain», instaurant des relations d'échanges «plus directes» entre les producteurs et les consommateurs (Pedregal, 2006 :2)

4.4 En définitive ?

Le commerce équitable et le développement durable sont donc des concepts complémentaires, même s'ils font l'objet de débats quant à leurs fondements, à leur interprétation (le développement durable surtout) et aux résultats de leurs applications.

On peut cependant affirmer que les concepts de développement durable et de commerce équitable reconnaissent tous les deux de façon claire une situation existante inacceptable.

Pour le commerce équitable, c'est la reconnaissance du déséquilibre entre les échanges commerciaux internationaux, alors que pour le développement durable, c'est celle d'un modèle de développement industriel productiviste qui s'avère dépassé en regard des enjeux environnementaux et sociaux actuels.

Les deux concepts, par leur approche centrée sur le bien être de l'humanité et sur la préservation de l'environnement veulent ultimement faire de l'économie un outil et non une fin en soi.

Ces deux concepts appellent non pas à la confrontation, mais à trouver un compromis entre un modèle fort, dominant, et un autre en émergence et faible. Les relations Nord-Sud sont au cœur de ces deux concepts. Lecomte (2004) voit dans le commerce équitable un nouveau modèle économique performant qui se propose de rééquilibrer les rapports Nord-Sud.

Vaillancourt (1995a) illustre cela à travers un modèle explicite du développement durable, précisément dans sa dimension socio-politique, en mettant de l'avant l'importance de l'équité internationale Nord-Sud. Assurément, les deux concepts que sont le commerce équitable et le développement durable proposent de jeter les bases de

relations socio-politiques, environnementales et économiques nouvelles, et permettent de penser ces questions dans le cadre de l'équité internationale, entre le Nord et le Sud.

Les approches différentes qui les caractérisent sont donc critiques par rapport à des façons de penser et d'agir dominantes, dictées par l'économie néolibérale actuelle. Le développement durable est critique face au modèle de développement actuel, pour lequel l'économique est une fin et non un moyen, et qui a tendance à confiner le social et l'environnement en seconde position.

Le commerce équitable quant à lui est critique par rapport à la logique économique néolibérale actuelle qui favorise essentiellement les grandes entreprises transnationales des pays les plus industrialisés de la planète. Il propose un compromis entre l'économie, le social et l'environnement dans le contexte de la production au Sud et de la consommation au Nord.

Au regard de l'analyse faite dans les lignes précédentes, on peut dire qu'il existe des liens étroits entre le développement durable et le commerce équitable. Dans cette veine, Lecomte (2003) affirme que le commerce équitable s'inscrit nécessairement dans un cadre de développement durable « puisqu'il se pose en rupture aux programmes traditionnels d'aide au développement, favorise la réciprocité, et repose sur des valeurs de justice sociale, d'équité, de respect des droits humains et de respect de l'environnement ».

En outre, le commerce équitable vise à développer des échanges solidaires entre les pays du Nord et du Sud et à aider les producteurs des pays émergents à se développer durablement. En somme, « le commerce équitable se fonde, finalement, à la fois sur des critères de développement économique, de respect des droits sociaux des producteurs dans les pays émergents et de protection de l'environnement » (Lecomte, 2004). Comme c'est le cas pour le développement durable, on peut dire que le commerce équitable s'appuie lui aussi sur les trois pôles que sont l'économique, le socio-politique, et l'environnement, qui sont au cœur de ce qui est le développement durable.

5. Conclusion

Après cette réflexion sur les fondements, les interprétations et les applications du développement durable et du commerce équitable, on peut donc dire que ce sont là deux concepts complémentaires.

En somme, l'émergence du concept de développement durable contribue à légitimer et à institutionnaliser l'approche du commerce équitable. Et comme le dit Cary (2004) citant Stiglitz : « mieux vaut le commerce que l'assistanat ». Si Oxfam (2002) affirme que « les pays en développement dégagent trente fois plus de revenus par leurs exportations qu'ils n'en reçoivent par l'aide au développement », on peut dire que le commerce équitable pourrait être considéré comme un moyen non négligeable de s'en sortir pour l'économie de plusieurs pays en développement. Cela contribuera à améliorer les conditions de vie de ses populations pauvres et vulnérables, et à préserver l'environnement pour les générations futures, en d'autres termes, il aidera à parvenir à un développement durable.

6. Bibliographie

Bardelli, P.; Bello, P. (2003) Le développement durable : enjeux et ambiguïtés. En Ligne.
<http://www.strategie-aims.com/dd03/comdd/Bardelli.pdf>. Consulté le 2 avril 2006.

Boris J.-P. (2005) *Commerce inéquitable – Le roman noir des matières premières*, Paris, Hachette Littératures, RFI, 191 p.

Brunel S. (2006) « Développement durable : le lobbying des ONG », in *Les Grands Dossiers des Sciences Humaines*, n.1, Décembre/2005, janvier-février.

Burgenmeier, B. (2006) *Économie du développement durable*, Bruxelles, de boeck, 2^{nde} édition, 285 p.

Common M. & Perrings C. (1992) « Towards en ecological economics of sustainability », In *Ecological Economics*, 6, p. 7-34.

Decosas, J. (1996) « Le VIH et le développement ». En ligne.
http://www.ccisd.org/fra/f_documents/decosas.htm. Consulté le 20 août 2005.

Godard O. (1994) « Le développement durable : paysage intellectuel », in *Nature, Sciences, Sociétés*, n. 2, vol.4, p. 309-324.

Habbard P.; Lafarge, L.; Peeters, A.; Ters A.; Vergriette, B. (2002) *État des lieux et enjeux du changement d'échelle du commerce équitable – Typologie des filières, marchés de consommation, gouvernance internationale et cohérence globale du commerce équitable*, Solagral, CIRAD, CICDA, CEDAC, 61 p.

Latouche S. (2003) « A bas le développement durable ! Vive la décroissance conviviale ! », in M. Bernard, et al. (sous la coord.), Objectif décroissance, Paris, Parangon, pp. 19-26.

Lecomte, T. (2003) Le pari du commerce équitable : mondialisation et développement durable, Paris, Éditions d'Organisation, 370 p.

Pedregal V., D., (2006) « Le commerce équitable : un des maillons du développement durable ? » in *Développement Durable et Territoires*. En ligne. Consulté le 10 avril 2006. <http://developpementdurable.revues.org/document1644.html>

Sébastien, L. & Brodhag C. (2004) « A la recherche de la dimension sociale du développement durable», in *Développement Durable et Territoires*. En ligne. Consulté le 25 avril 2006. <http://developpementdurable.revues.org/document1133.html>.

Tchabewou, M., T. (2006) « L'objectif de développement durable est-il celui des pays pauvres ? in *Revue Dire*. Université de Montréal. Hiver.p.40-42.

Quenault, B. (2000) « La libéralisation du commerce internationale au service du développement durable : mythe ou réalité ? In *Revue française de Géoéconomie*, n.17.

Quenault, B. (2004) « Le développement durable comme pierre d'achoppement des relations Nord/Sud, in *Mondes en Développement*, vol.32, n.127, p11-26.

Vaillancourt, J. (1998) « Évolution conceptuelle et historique du développement durable». En ligne. <http://www.rncreq.org/pdf/Rapport%20DD.pdf>. Consulté le 27 juillet 2005.

Vaillancourt, J.-G. (1991) « Le développement durable ou le compromis de la commission Brundtland». Désarmement, développement et protection de

l'environnement » in Pierre André et *al.*, L'avenir d'un monde fini : jalons pour une éthique du développement durable, Montréal, Fides, p.17-44.

Vaillancourt, J.-G. (1994) « Penser et concrétiser le développement durable » dans Écodécision, no 15, p. 24-29.

Vaillancourt, J.-G. (1995a) « Réaliser le développement durable », in Ecodécision no 15, Hiver, p.4.

Vaillancourt, J.-G. (2004) « Action 21 et le développement durable, après Rio 92 et Johannesburg 2002 » in L. Guay et al, Les enjeux et les défis du développement durable : connaître, décider, agir, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 37-57.

Villeneuve, C., Huybens, N. (2004) « La professionnalisation du développement durable : au-delà du clivage ou de la réconciliation écologie – économie », In VertigO Vol 5 No 2, septembre. En ligne. Consulté le 22 Juillet 2005.
http://www.vertigo.uqam.ca/vol5no2/art12vol5no2/n_huybens_c_villeneuve.html

Annexe

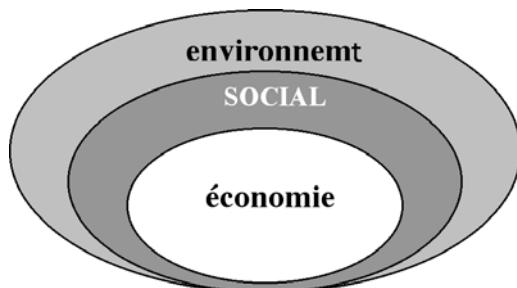


Figure 1: L'approche écocentré du développement durable (Sébastien & Brodhag, 2004).

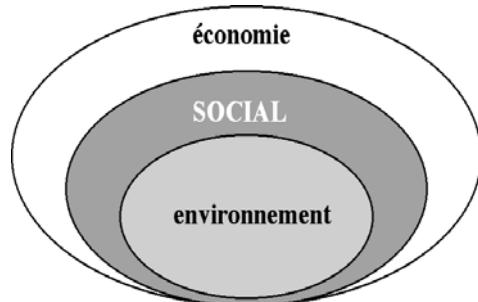


Figure 2: L'approche anthropocentré du développement durable

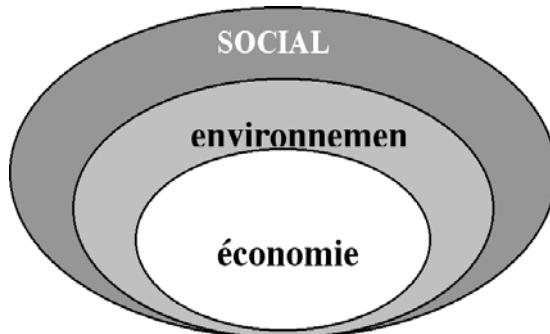


Figure 3: L'approche socio-centré du développement durable

Source : Sébastien, L. & Brodhag C. (2004)